

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES Du 1^{er} au 8 décembre VOTEZ FO ! FAITES VOTER FO !

L'augmentation des salaires pour tous, sans contrepartie ... C'est maintenant !

Le gouvernement a décidé d'enterrer toute discussion sur les salaires en annonçant qu'aucune mesure générale n'est prévue d'ici fin 2022. Il n'y aura pas de nouvelle augmentation de la valeur du point d'indice.

La porte a donc été fermée à toute discussion avec les organisations syndicales.

Pour le SPASEEN-FO, après avoir donné une gifle aux agents publics en n'augmentant la valeur du point d'indice que de 3,5%, alors que le niveau de l'inflation est annoncé uniquement pour cette année d'au moins le double, cette décision montre encore une fois le mépris de ce gouvernement pour le service public et ses agents.

FO rappelle que les agents publics ont perdu plus de 25% de leur pouvoir d'achat depuis 2000. Cette perte a été chiffrée pour la catégorie C à plus de 300 euros par mois, près de 500 euros pour la catégorie B et plus de 600 euros pour la catégorie A.

C'est énorme ! Et cela impacte également les pensions des retraités et des futurs retraités.

Le gouvernement veut faire payer la crise écologique et énergétique aux salariés.

Le gouvernement « découvre » en 2022 qu'il y a une urgence écologique, après être resté sourd aux alertes des experts. Cette pseudo prise de conscience révèle surtout un manque d'anticipation sur la crise énergétique.

Pour FO, il est inacceptable que les salariés du public comme du privé, qui subissent déjà de plein fouet les effets de cette crise sur leur facture énergétique se prennent une double peine.

Les salaires et les conditions de travail ne peuvent pas être une variable d'ajustement crise après crise.

FO s'oppose à ce que les économies soient faites sur le dos des agents.

Avant même d'évoquer la rénovation des bâtiments publics, le gouvernement prépare le terrain pour une extension massive du télétravail cet hiver, tout cela bien évidemment sans jamais évoquer la prise en charge des frais. Télétravail d'ailleurs pour qui ? En tout cas pas pour les personnels administratifs des EPLE qui en sont complètement écartés.

Le télétravail doit rester une volonté des personnels et non un cadre imposé par l'administration, de manière brutale.

Le SPASEEN-FO réaffirme son exigence de prise en charge financière de tous les coûts du télétravail, y compris pour les dépenses de chauffage et d'électricité.

FO réaffirme également en matière salariale :

- l'ouverture sans attendre de négociations dans la Fonction publique pour revaloriser tous les personnels par l'amélioration de la grille indiciaire dès 2022 !
- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice a minima au niveau de l'inflation et ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !



C'est pour cette raison que la FNEC FP-FO a lancé une pétition nationale exigeant :

L'ouverture, sans attendre, de négociations dans la Fonction publique pour revaloriser tous les personnels par l'amélioration de la grille indiciaire dès 2022 !

L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice a minima au niveau de l'inflation et l'ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !

**Signez la pétition de la FNEC FP-FO ! Du 1^{er} au 8 décembre
VOTEZ FO, FAITES VOTER FO !**



Créations de postes, recrutement immédiat de personnels sous statut !

Le ministre Ndiaye a déclaré en cette rentrée :
« Nous faisons au mieux, nous devons faire avec la situation qui est tendue. » ?

Mais d'où vient la « situation » ?
Elle ne tombe pas du ciel, c'est le résultat de la politique menée depuis des années et avec laquelle le même ministre refuse de rompre ! La situation n'est pas « tendue », elle est catastrophique !

Près de 10 000 postes administratifs ont été supprimés depuis 2004, soit une baisse des effectifs de 7% pour les Attachés, de 8.5% pour les SAENES et 16.2% pour les Adjoints.

En tout, près de 13% de postes en moins en 10 ans.
L'administration tente d'associer les organisations syndicales pour gérer et répartir « la pénurie », par la mise en place de barèmes de répartition des moyens en défaveur des établissements sans tenir compte des besoins. **Ce que FO refuse !**

Il ne s'agit que d'avaliser le manque de moyens.

Les représentants FO ne s'y associeront pas et continueront à revendiquer, en toute indépendance :



- La réouverture de tous les postes supprimés,
- L'obligation d'ouvrir les postes gagés par les universités à la mutation et la suppression du droit de veto des présidents d'université,
- Des postes en nombre dans tous les services et établissements,
- Des recrutements statutaires pour tous les emplois permanents,
- L'abandon du recours à des emplois précaires,
- L'affectation en surnombre des personnels enseignants bénéficiant d'un poste adapté,
- Une requalification massive de postes de C en B et de B en A.

||||| Mutations, promotions, temps partiel ... Défendons nos droits !

La loi de transformation de la Fonction publique, votée en 2019, a vidé les CAPA de leur substance. Désormais, c'est le règne de l'opacité et de l'arbitraire dans les départements. Les recteurs ont les mains libres pour faire ce qu'ils veulent en matière de mutations ou de promotions. Impossible d'avoir accès aux barèmes, à la moindre information !

À cela se rajoute les conséquences du manque de postes et de personnels notamment dans les services de gestion des personnels : obtenir un changement de département, un temps partiel relève désormais du parcours du combattant et devient parfois impossible !

FO revendique de vraies CAP exerçant toutes leurs prérogatives et s'oppose à une gestion locale des carrières.

Pour autant, le SPASEEN-FO défend inlassablement tous les dossiers individuels, tous les recours, auprès de l'administration, parvient à obtenir satisfaction.

En votant FO, vous exigerez l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique, le retour à toutes les prérogatives des CAPA, le respect de tous vos droits en matière de mutations, de promotions, de temps partiel... Vous voterez aussi pour un syndicat qui, en dépit des difficultés, continue à défendre pied à pied chaque dossier qui lui est confié, en audience, dans les instances.

**Du 1^{er} au 8 décembre
VOTEZ FO, FAITES VOTER FO !**



Pour la défense de notre statut ! Pour la défense de l'Éducation nationale !

Administratifs : Nouvelles grilles :

rien pour la catégorie A et des mesurées pour les grilles de C et B qui écrasent encore un peu plus la grille indiciaire !

Depuis le 1^{er} septembre 2022, les indices des 4 premiers échelons du grade B1 sont augmentés et leur durée réduite à 1 an, afin que les premiers échelons de la catégorie B ne soient plus au même niveau que la catégorie C.

Parallèlement à la diminution de moitié de leur durée, l'ancienneté acquise des fonctionnaires de ces 4 premiers échelons est réduite de moitié. À compter du 1^{er} septembre 2022, les deux premiers échelons du grade B2 sont fusionnés (avec un passage de 13 échelons à 12) et la durée des nouveaux échelons 1 et 2 est réduite à un an.

En conséquence de ces dispositions les SAENES de classe supérieure sont reclassés à l'échelon n-1.

L'ancienneté acquise dans les échelons 2 et 3 est réduite de moitié. Les SAENES CS échelon 1 sont reclassés dans le nouvel échelon 1 avec perte de l'ancienneté.

Pour les personnels administratifs comme pour l'ensemble des fonctionnaires, le droit au déroulement de carrière est remis en cause par les décisions gouvernementales.

Notre pouvoir d'achat régresse depuis des années, et les changements d'échelon ne compensent pas l'augmentation du coût de la vie (le ministre de la Fonction publique chiffre à +1,5% en moyenne le gain résultant des avancements d'échelon et avancements de grade).

La loi de Transformation de la Fonction Publique a supprimé les réductions d'ancienneté.

Les nouvelles grilles indiciaires des catégories C (au 1^{er} janvier 2022) et B (au 1^{er} septembre) ne sont que de maigres mesures qui ne règlent rien dans la durée mais qui compriment la carrière des agents.

Que dire du dernier plan de requalification et d'un effort de convergence interministérielle de notre régime indemnitaire ?
L'augmentation inégale des régimes indemnitaires a créé des frustrations et des découragements, renforçant l'idée qu'à la retraite les personnels administratifs et techniques seront des précaires-nos primes ne comptant pas pour le calcul de la retraite.
Le protocole relatif aux requalifications des personnels de C en B et de B en A que FO n'a pas signé se révèle une véritable farce.
Des miettes. Encore moins de postes aux concours. Des collègues déçus. Des atteintes à l'égalité de traitement due aux agents qui semble devenir une norme. Alors que les personnels pour une grande majorité occupent des missions qui ne relèvent pas de leur catégorie mais supérieure. Avec en outre des postes de catégorie A trustés par des enseignants en reconversion. En clair, on nous vole nos progressions de carrières et donc nos retraites.

UNSA, Sgen-CFDT et SNALC ont signés ce protocole.

ITRF : Les personnels Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation (ITRF) affectés dans les services académiques subissent les mêmes réformes que les autres agents. Ils sont confrontés aux mêmes menaces de mutualisations, de régionalisation et d'externalisations/privatisations des missions. Ils subissent les mêmes attaques contre leurs statuts et leurs droits. Pour FO, tous les services, toutes les missions et tous les personnels des services informatiques des rectorats et DSDEN doivent être maintenus et renforcés.

FO dénonce la multiplication des astreintes, souvent injustifiées, pour les personnels des services informatiques.

FO dénonce l'axe 4 de la Loi de transformation de la Fonction publique favorisant la mobilité et accompagnant les transitions professionnelles des agents de la Fonction publique vers le secteur privé.

C'est l'externalisation accélérée des services et des missions des ITRF. C'est un transfert accéléré des compétences et expertises techniques, parfois confidentielles, qui contourne le statut de la Fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agents mais aussi des usagers.

FO dénonce la gestion opaque des carrières, des recrutements et de la mobilité des personnels, dépendant uniquement du bon vouloir de leur hiérarchie.

FO rejette les recrutements opaques des personnels ITRF. Il revendique des jurys impartiaux, dont les membres n'appartiennent pas à la structure pour laquelle les candidats postulent.

Pour défendre notre statut, pour défendre l'Éducation nationale

**Du 1^{er} au 8 décembre
VOTEZ FO,
FAITES VOTER FO !**



Contractuels : la titularisation immédiate !

FO dénonce la situation scandaleuse que subissent les personnels non-titulaires.

Missions, salaires, droits et garanties, les personnels contractuels de droit public ne sont que des variables d'ajustement budgétaire dans le cadre de la gestion de la masse salariale. Leur recrutement, en lieu et place de recrutements sous Statut, se place dans le cadre d'une politique d'austérité et de volonté de contractualisation de la Fonction publique accentuée par la Loi de transformation de la Fonction publique.

Pour combattre la précarité FO revendique la titularisation de tous les agents contractuels qui le souhaitent.

Tout contractuel exerçant sur un emploi permanent doit pouvoir être titularisé dans un corps de fonctionnaire existant ou à créer.

FO revendique également l'ouverture de concours plus réguliers permettant d'accéder au statut de fonctionnaire pour les contractuels qui le souhaitent.

Dans l'attente d'un véritable plan de titularisation, FO revendique le réemploi de tous les personnels précaires sur des contrats de droit public à 100%.

Territorialisation du ministère de l'Éducation nationale : les recteurs vont devenir des « ministres de l'Éducation locaux », à l'instar des présidents d'universités.

**LE SERVICE PUBLIC
A UNE HISTOIRE**



**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

**DU 1^{ER} AU 8
DÉCEMBRE
JE VOTE** **FO** **ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE**

Plusieurs décrets votés au Comité Technique Ministériel va étendre les pouvoirs des recteurs sur des décisions relatives à la gestion des ressources humaines (nomination, sanctions disciplinaires, détachement et cessation de fonctions, télétravail, attribution de la NBI, rupture conventionnelle...) pour certains corps administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Au-delà de l'augmentation de la charge de travail que va engendrer ce transfert de compétences, puisqu'aucuns moyens supplémentaires ne seront donnés aux académies, ces dispositions s'inscrivent pleinement dans la territorialisation de notre administration. Pour le SPASEEN-FO, ces décrets sont dangereux. Ils modifient le code de l'Éducation et ouvrent la porte à la gestion des carrières de manière inégalitaires et à la tête du client.

C'est un pas supplémentaire grave dans la mise en place de l'Éducation territorialisée.

FO a voté contre, tandis que l'UNSA et le Sgen-CFDT se sont abstenus. Encore une fois, par leur abstention, ils permettent au ministère de mettre en place son projet.

Du 1^{er} au 8 décembre, votez pour un syndicat organisé dans une confédération regroupant des salariés du public et du privé, libre, indépendante et déterminée à défendre les revendications,

VOTEZ FO, FAITES VOTER FO !

Qui vote ? Et pour quels scrutins ?

Les élections professionnelles se dérouleront dans toute la Fonction publique, du 1^{er} au 8 décembre 2022, par voie électronique.

Elles auront lieu dans un contexte particulier qui verra l'application de la loi de transformation de la Fonction publique en termes de modifications des instances statutaires, loi dont FO exige l'abrogation !

Au 1^{er} janvier 2023 seront supprimés dans l'Éducation nationale les comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), les comités techniques spéciaux départementaux, académiques et ministériel (CTSD, CTA, CTM) remplacés par des comité sociaux d'administration (CSA).

Les deux premiers scrutins pour lesquels les personnels devront voter seront donc les CSA ministériel et académique.

Ensuite les titulaires devront voter pour la CAPA ou la CAPN de leur corps.

Enfin, les personnels non titulaires (contractuels en CDD et CDI) devront voter pour la commission consultative paritaire (CCP) leur correspondant.

Pour quel scrutin je dois voter ?

Je suis titulaire : je vote pour la CAP de mon corps, le CSA Académique et le CSA ministériel.

Je suis stagiaire : nouvellement nommé dans la Fonction publique, je vote pour le CSA Académique et le CSA ministériel.

Je suis stagiaire : (par concours interne et issu d'un corps de fonctionnaire), je vote pour la CAP de mon ancien corps, je vote pour le CSA Académique et le CSA ministériel

Je suis contractuel : je vote pour la CCP des non-titulaires, le CSA Académique et le CSA ministériel

Retrouvez toutes les informations détaillées sur les élections et tous nos communiqués et tracts sur <https://spaseenfo.fr/>